

IKIYAGO

C'INAMA NSHINGAMATEKA



27 juillet 2013

BIMENSUEL D'INFORMATION ET D'OPINIONS N° 42

Ouverture de la Session parlementaire ordinaire de juin 2013



Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours d'ouverture

LIRE EN PAGE 3

Descentes dans les circonscriptions



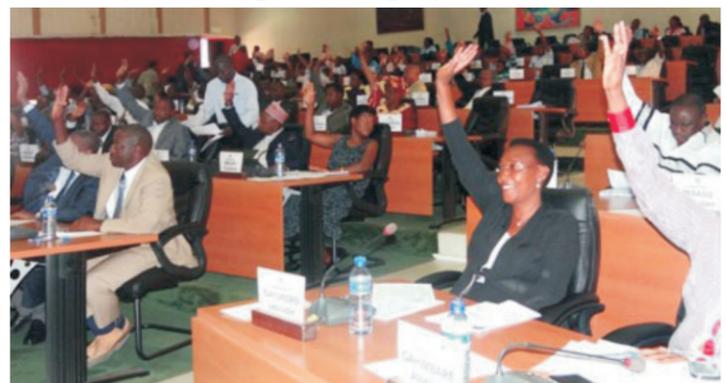
LIRE EN PAGE 8

Séminaires et Ateliers



LIRE EN PAGE 8

Analyse et adoption des projets de lois



LIRE EN PAGE 3

Contrôle de l'action gouvernementale



LIRE EN PAGE 3

CNDH: Présentation de rapport annuel pour l'Exercice 2012



LIRE EN PAGE 7

Audiences

LIRE EN PAGE 12

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Session parlementaire ordinaire de juin 2013

Discours d'ouverture de la Session prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie Ntavyohanyuma

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
Excellence Honorable Ombudsman de la République du Burundi ;
Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
Monsieur le Président de la Cour Suprême ;
Monsieur le Procureur Général de la République ;
Madame le Président de la Cour Constitutionnelle ;
Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;
Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale ;
Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;
Mesdames et Messieurs les Présidents des formations politiques agréées ;
Messieurs les Membres des confessions religieuses ;
Distingués Invités ;
Mesdames, Messieurs ;

En ce jour d'ouverture des travaux de la session de juin 2013, c'est pour nous un honneur et une grande joie de vous accueillir dans ce Palais de Kigobe, siège de l'Assemblée Nationale.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions d'avoir répondu à notre invitation, en nous manifestant, une fois de plus, votre soutien et l'intérêt que vous portez aux activités de l'Assemblée Nationale. Nous apprécions ce soutien, qui est capital pour nous, dans l'accomplissement des missions que le peuple nous a confiées.

Permettez-nous aussi de remercier les Honorables Députés pour leur présence à cette

cérémonie, ainsi que pour tout le travail qu'ils ont accompli durant tout le mois de mai 2013, un mois dit de vacances parlementaires. Au lieu de consacrer ce mois uniquement au repos et aux occupations personnelles ou familiales, les Députés ont pris le temps d'écouter nos concitoyens et de leur fournir des éclaircissements sur les politiques nationales actuelles. Certains Députés, avec l'appui du personnel de l'Assemblée Nationale, ont, en plus, effectué plusieurs autres activités, notamment des descentes sur terrain dans leurs circonscriptions mais aussi dans différentes provinces du pays.

En ce qui concerne les descentes sur terrain, les Honorables Députés se sont rendus, en date du 1er mai 2013, dans leurs circonscriptions respectives pour se joindre aux populations locales dans la célébration de la fête internationale du travail et des travailleurs.

Pour notre part, nous nous sommes rendus au chef-lieu de la Province Bubanza. Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu au chef-lieu de la Province Muyinga, tandis que le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est joint à la population de la Commune Mukike, dans la Province de Bujumbura Rural. En outre, en date du 14 mai



Une vue partielle des membres du Corps Diplomatique invités aux cérémonies d'ouverture de la Session

2013, nous avons entamé une visite des parlementaires élus dans la circonscription de Kayanza pour apporter un appui à la population des communes de cette province qui ont été

victimes de pluies torrentielles. A cette occasion, nous avons également visité certaines infrastructures publiques qui ont été endommagées par ces pluies.

Du 17 au 20 mai 2013, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a effectué, dans les Provinces de Gitega et Ruyigi, une visite du Collectif des associations de développement œuvrant dans les Communes de Gitega, Mutaho et Butezi. Du 09 au 12 mai 2013, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est également rendu dans la Province de Gitega pour participer aux différentes activités organisées par Son Excellence le Président de la République.

Dans le cadre du partenariat avec l'Union Interparlementaire, les femmes parlementaires ont engagé une importante activité de rencontres de sensibilisation et de consultation avec les élus locaux, sur les droits des femmes et les violences basées sur le genre, une activité qui ira du 27 mai au 6 juin 2013, touchant toutes les provinces du pays. Ainsi :

Du 27 au 28 mai : cette activité a eu lieu pour les provinces Cibitoke, Mwaro, Bujumbura, Bujumbura Mairie et Bubanza. Du 30 au 31 mai : étaient concernées les provinces Gitega, Rutana, Makamba, Bururi, Cankuzo et Ruyigi. Du 5 au 6 juin : ce sera enfin le tour des provinces Ngozi, Kirundo, Muyinga, Karusi, Kayanza et Muramvya.

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, des missions de travail ont été effectuées pendant ce mois de congé parlementaire.

Ainsi du 15 au 22 mai 2013, nous nous sommes rendu à Bruxelles, en Belgique, pour une mission de travail. Du 1er au 19 mai 2013, un Député s'est rendu à Midrand, en

Afrique du Sud, pour participer aux travaux de la Commission Permanente du Parlement Panafricain chargée de l'évaluation

Suite à la page 4

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Analyse et adoption des projets de lois

-Projet de loi portant Ratification de l'Accord bilatéral entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République du Rwanda pour la création et l'exploitation d'un Poste Frontière à Arrêt Unique à Gasenyi I-Nemba signé le 13 février 2012 à Gasenyi I-Nemba

Voté à l'unanimité (86 voix dont 10 procurations) au cours de la séance plénière de ce vendredi 5 juillet 2013 à l'hémicycle de Kigobe, l'Accord bilatéral entre le Gouvernement de la République du Burundi et



Le ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale

le Gouvernement de la République du Rwanda pour la création et l'exploitation d'un Poste Frontière à Arrêt Unique (PFAU) à Gasenyi I-Nemba servira de modèle pour les autres postes frontières du Burundi et de la sous-région, comme l'a indiqué le ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale dans son exposé des motifs.

L'Ambassadeur Laurent Kavakure devrait calmer les inquiétudes des Honorables Députés relatives à cette entreprise qu'ils jugent précipitée, étant donné que les autres mécanismes dans l'optique de la suppression des frontières ne sont pas encore mis en œuvre. Ils ont notamment cité le Territoire Douanier Unique, le Tarif Douanier Unique et le Visa Unique.

Pour l'envoyé du Gouvernement, chaque chose a son temps. L'instauration du PFAU arrive à point nommé. Se basant sur le cas de l'Union Européenne où les frontières existent toujours mais ne servent à rien, le membre du Gouvernement a expliqué que la suppression des frontières au sein de l'EAC est un travail de longue haleine. Et d'ajouter que dans l'immédiat, le PFAU contribuera à faciliter beaucoup de formalités.

Les Honorables Députés ont recommandé au

ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de vider le litige opposant le Burundi au Rwanda au sujet de la frontière qui serait imperméable au niveau de la zone tampon de Gasenyi. L'envoyé du Gouvernement a rassuré. Cette question de longue date et qui est de surcroît latente est actuellement résolue à 90%. Un projet est envisagé pour développer cette aire géographique dans le cadre bilatéral, a-t-il renchéri.

Les représentants du peuple ont aussi démontré l'urgence d'installer une zone quarantaine pour le bétail et un service médical. Le membre du Gouvernement a pris bonne note de ces recommandations.

Christine Nahimana

Seconde lecture du projet de loi relative aux procédures fiscales

La seconde lecture du Projet de loi relative aux Procédures Fiscales qui a été voté à l'unanimité (88 voix sur 88 dont 14 procurations) par les Honorables Députés dans leur séance plénière de ce vendredi 12 juillet 2013, a été motivée par

Suite à la page 7

Contrôle de l'action gouvernementale

- Questions orales avec débat adressées à deux membres du Gouvernement

Le Comité National du Dialogue Social, CNDS en sigle et l'Ecole Fondamentale sont deux voies de sortie successivement pour les répétitifs mouvements de grève observés par les fonctionnaires de l'Etat et pour la formation des élèves spécialisés. Ce sont les propos tenus par deux membres du Gouvernement au cours de la séance plénière de ce mercredi 10 juillet 2013 réservée aux questions orales

avec débat.

La ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation et la ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale ont répondu aux questions



Les deux membres du Gouvernement devant les Honorables Députés : à droite, la ministre Rose Gahiru, à gauche, la ministre Annonciate Sendazirasa

des Honorables Députés, questions relatives d'une part à l'état d'avancement des préparatifs en vue de l'instauration de l'Ecole Fondamentale et, d'autre part, les dispositions du Gouvernement pour clore définitivement les mouvements d'arrêt de travail qui ne cessent de paralyser les activités dans beaucoup de départements ministériels.

La ministre Rose Gahiru a expliqué que tout le paquet est mis pour le démarrage de l'Ecole Fondamentale avec le début de l'année scolaire 2013-2014. L'objectif de ce projet est de former le plus grand nombre possible d'élèves avec le plafond minimum de la 9ème année. Les programmes d'enseignement ont été

Suite à la page 6

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Discours d'ouverture de la Session prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie Ntavyohanyuma

Suite de la page 2

administrative et financière du Parlement Panafricain. Ce voyage de travail a été achevé par sa participation à la 2ème session ordinaire de la troisième législature du Parlement Panafricain, avec un autre Député qui l'a rejoint.

signaler qu'en date du 16 mai 2013, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a reçu une délégation du Secrétariat de la Convention Cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac conduite par Madame LIU Guangyuan, Membre de ce

transparentes et apaisées.

Nous félicitons le Gouvernement qui, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), a pu organiser ces rencontres avec toute la sagesse nécessaire pour en assurer le succès. Nous l'encourageons à poursuivre un tel climat de dialogue et une telle démarche de concertation. Au sortir de la rencontre de Kayanza, le Gouvernement et les partis politiques ont abouti à une feuille de route et à des propositions d'amendements du futur code électoral afin de lui donner toutes les garanties d'impartialité.

En ce qui la concerne, l'Assemblée Nationale, qui suit le laborieux travail en cours, analysera et adoptera, le moment venu, les projets et propositions de lois relatifs aux échéances électorales de 2015, dans cet esprit de dialogue politique, de concertation, en vue de doter le Gouvernement de lois dont il a besoin pour organiser sereinement les élections de 2015. C'est également cet esprit d'ouverture qui va guider l'Assemblée Nationale dans l'analyse et l'adoption d'autres projets de lois non moins importants dans la gouvernance démocratique et l'édification d'un Etat de droit au Burundi, à savoir, entre autres : le Projet de loi portant Création, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation et le Projet de loi portant Transfert des Compétences de l'Etat vers les Communes du Burundi.

**Honorables Membres du Bureau ;
Honorables Députés ;
Distingués Invités ;
Mesdames et Messieurs ;**

Conformément à l'article 158 de la Constitution de la République du Burundi, cette session parlementaire comprendra non seulement le vote des lois, mais aussi le contrôle de l'action gouvernementale.



Une vue partielle des Honorables Députés présents aux cérémonies d'ouverture

Du 19 au 23 mai 2013, une délégation de l'Assemblée Nationale a effectué une visite de travail en Ouganda, dans l'objectif de se rendre compte du pas franchi par ce pays dans la mise en œuvre de la politique d'intégration des femmes, des jeunes et des handicapés dans les institutions.

Du 20 au 21 mai 2013, un Député a participé à N'Djamena, en République du Tchad, à la 2ème réunion de coordination du réseau des correspondants décentralisés du Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique Centrale (MARAC). Du 21 au 22 mai 2013, un Député a participé, à Brazzaville, en République Populaire du Congo, à la consultation régionale regroupant les Ministres et les Parlementaires ayant dans leurs attributions les questions environnementales dans les pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs.

Les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont eu également un certain nombre d'audiences, parmi lesquelles il nous plait de

Secrétariat. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'une évaluation des besoins pour la mise en œuvre de cette convention.

**Honorables Membres du Bureau ;
Honorables Députés ;
Distingués Invités ;
Mesdames, Messieurs ;**

Cette session commence à un moment important de la vie politique de notre pays. C'est en effet le moment où d'aucuns pensent qu'il est important de comprendre l'histoire de notre pays, pour pouvoir avancer dans le processus amorcé de réconciliation. C'est aussi le moment où les différents acteurs politiques se mobilisent pour préparer les élections de 2015. A ce sujet, l'Assemblée Nationale a suivi avec beaucoup d'intérêt et d'attention les rencontres de dialogue politique inclusives organisées en mars 2013 et tout récemment du 23 au 25 mai 2013, la rencontre des partis politiques pour échanger, de façon approfondie, sur la préparation d'élections générales de 2015 que tous souhaitent libres,

Suite à la page 5

Discours d'ouverture de la Session prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie Ntavyohanyuma

Suite de la page 4

En ce qui concerne l'analyse et le vote des lois, l'Assemblée Nationale se penchera notamment sur les projets de lois inscrits à l'ordre du jour qui a été envoyé à l'Assemblée Nationale par le Gouvernement. Cet ordre du jour comprend 11 projets de lois suivants :

1. Le projet de loi portant Transfert des Compétences de l'Etat vers les Communes du Burundi ;
2. Le projet de loi portant Modification du Décret n°100/187 du 24 décembre 1991 portant Règlementation des Manifestations sur la Voie Publique et Réunions Publiques ;
3. Le projet de loi portant Détermination des Entreprises à Participation Publique, des Services et des Ouvrages Publics à privatiser dans les cinq prochaines années ;
4. Le projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala) ;
5. Le projet de loi portant Création, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation ;
6. Le projet de loi portant Code Minier ;
7. Le projet de loi portant sur l'Enseignement de Base et Secondaire ;
8. Le projet de loi portant Modification des Articles 1, 24 et 25 de la loi n°1/35 du 05 décembre 2008 relative aux Finances Publiques ;
9. Projet de loi portant Code des Assurances au Burundi ;
10. Le projet de loi portant adhésion par la République du Burundi au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
11. Le projet de loi portant ratification de l'Accord

bilatéral entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Rwanda pour la création et l'exploitation d'un poste frontière à arrêt unique à Gasenyi I-Nemba signé le 13 février 2012 à Gasenyi I-Nemba.

Les huit premiers projets de lois de l'ordre du jour que nous venons de citer sont déjà dans les Commissions permanentes saisies pour leur analyse, alors chacun des trois autres projets de lois qui restent fera incessamment objet de saisine de la commission permanente concernée. Le travail des Commissions permanentes est capital pour l'analyse approfondie des lois en vue de fournir les éclaircissements nécessaires à tous les députés en séance plénière.

Nous exhortons donc les Honorables Députés à poursuivre assidument le travail en commissions permanentes, afin que la qualité et le rendement continuent à s'améliorer dans notre travail à l'Assemblée Nationale.

En outre, le contrôle de l'action gouvernementale, volet très important de nos missions constitutionnelles, retiendra toute notre attention. En plus de ces activités, les Députés, appuyés par les fonctionnaires de l'Assemblée Nationale, poursuivront les descentes sur terrain pour entretenir un dialogue permanent avec la population. Il y aura également des activités relatives au renforcement des capacités des Députés et des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale ainsi que celles relatives à la diplomatie parlementaire.

Honorables Membres du Bureau ;
Honorables Députés ;
Distingués Invités ;
Mesdames, Messieurs ;

Permettez-nous de saisir cette occasion pour féliciter les corps de défense et de sécurité qui, en collaboration avec la population et l'appareil judiciaire, ont mené ces derniers jours des actions

efficaces en vue d'éradiquer la criminalité et le banditisme armé, en l'occurrence les trafiquants de drogues et les bandits qui avaient entrepris ces derniers temps de dévaliser les banques. Nous saisissons cette opportunité pour louer également le travail accompli par nos forces de défense et de sécurité lorsqu'elles sont sollicitées pour participer à des missions de maintien de la paix en Afrique et dans le monde. Leur expérience est appréciée par la communauté tant nationale qu'internationale. C'est donc un honneur et une fierté pour la population burundaise, mais aussi pour toute l'Afrique.

Au nom de l'Assemblée Nationale, nous encourageons nos forces de défense et de sécurité à aller de l'avant dans l'accomplissement de ces nobles missions.

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
Excellence Honorable Ombudsman du Burundi ;
Honorables Députés ;
Distingués Invités ;
Mesdames, Messieurs ;

Permettez-nous de terminer notre propos, en vous remerciant tous, encore une fois, ainsi que tous les amis et partenaires de l'Assemblée Nationale, pour les progrès et réalisations déjà enregistrés par cette Institution grâce à votre coopération, en souhaitant que celle-ci puisse être poursuivie, pour nous acquitter toujours loyalement de nos missions en ce haut lieu de représentation de nos concitoyens.

C'est sur ces paroles que nous déclarons ouverte la session parlementaire ordinaire de juin 2013.

Nous vous remercions.

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Suite de la page 3

aménagés autrement tout en privilégiant la connaissance. Les enseignants ont déjà leur bagage intellectuel, seulement, ils apprennent les nouvelles méthodologies. Les deux enseignants par classe en 7ème année suffisent, étant donné qu'ils vont dispenser des matières essentielles et utiles seulement, comme les sciences, la technologie et les langues. Les deux enseignants dont l'un sera maître-responsable seront sous la supervision du directeur communal.

La qualité de l'enseignement burundais réputée dans le monde risque de baisser avec le système de l'Ecole Fondamentale, se sont inquiétés les Honorables Députés. Pour la Ministre ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions, cette réputation est à relativiser. Les étudiants burundais excellent dans les cours théoriques mais éprouvent des difficultés dans les épreuves pratiques, ce que l'Ecole Fondamentale vient justement corriger.

Le niveau requis pour les enseignants de l'Ecole Fondamentale est de D7, mais comme ils ne sont pas nombreux, on va faire recours aux lauréats de l'IPA 3 et ceux de l'ENS, a ajouté l'envoyée du Gouvernement avant de préciser que la gratuité de l'enseignement à l'Ecole Fondamentale dépendra de la santé financière du Gouvernement.

L'honorable Annonceur Sendazirasa a quant à elle expliqué que l'éternelle question des disparités salariales qui est devenue le leitmotiv des mouvements répétitifs de grève des fonctionnaires de l'Etat va bientôt être résolue avec la mise en place du Comité National du Dialogue Social. Cet organe tripartite qui regroupera le Gouvernement, les syndicats et les employeurs privés n'a pas l'ambition de gérer les mouvements de grève mais plutôt de les prévenir. 5ème pays au niveau mondial à avoir adopté le CNDS, le Burundi loue la politique salariale pour couper court avec les disparités salariales. Selon les propositions, il est prévu une transition sur

Contrôle de l'action gouvernementale

une période de deux ou trois ans. La classification des emplois et l'harmonisation des salaires figurent aussi sur l'agenda.

Notons que les deux envoyées du Gouvernement ont recommandé aux Honorables Députés de sensibiliser les populations quant à l'utilité de l'Ecole Fondamentale et l'effet de la grève qui suspend le contrat du travailleur à son employeur, y compris la rémunération.

Christine Nahimana

- Présentation d'un rapport du voyage d'études effectué à Cape Town en République Sud-Africaine

La commission permanente de la Justice et des Droits de la Personne humaine a présenté le rapport de voyage d'étude effectuée à Cape Town en Afrique du Sud, en



L'Honorable Melchior Nankwahomba, Président de la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine

date du 06 au 12 avril 2013. Ce rapport a été présenté lors de la séance plénière du 27 juin 2013.

C'est le Président de cette Commission, Honorable Melchior Nankwahomba, qui a présenté le rapport de ce voyage d'études. Celui-ci a fait savoir que ce voyage avait pour objectif de s'inspirer de l'expérience de la République Sud-Africaine en ce qui concerne la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation(CVR).

Arrivée en Afrique du Sud, la délégation a pu

également, par vidéoconférence, avoir des informations sur d'autres pays comme le Togo, le Ghana et la Sierra Leone.

Dans les échanges, certains députés ont voulu savoir le modèle de mise en place de cette Commission auquel le Burundi peut s'inspirer le plus. Sur ce point, le Président de la Commission de la Justice et Droits de la Personne Humaine, Honorable Melchior Nankwahomba, a fait savoir qu'il revient à chaque pays de mettre en place sa propre Commission en préservant l'équité procédurale. Ces expériences des autres pays servent surtout d'enrichissement à la commission qui sera mise en place.

La plénière de l'Assemblée Nationale a demandé à la délégation qui s'est rendue en Afrique du Sud de se procurer de la loi sur la Commission Vérité et Réconciliation, mais aussi sur les publications qui montrent le bilan de cette Commission.

La plénière de cette a également analysé les amendements proposés par le Sénat concernant le Projet de loi Portant Modification des articles 1, 24 et 25 de la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relatives aux Finances Publiques. Ceux-ci ont été adoptés par l'Assemblée Nationale.

Egide Kwizera

Le Comité de Rédaction

Rédacteur en chef:
Tharcisse Manirakiza

Rédacteurs:
Clarisse Biraronderwa
Christine Nahimana
Egide Kwizera
Elidad Kabura

Photos:
Jimmy Mwidogo

Maquette et Impression:
High Tech Tél. 22 24 85 36

CNIDH: Présentation de rapport annuel pour l'Exercice 2012

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, CNIDH, a présenté son rapport annuel d'activités sur la situation des Droits de l'Homme au Burundi pour l'année 2012 à l'Assemblée Nationale au cours de la séance plénière du 11 juillet 2013. En plus du crédit prévu dans le budget de l'Etat pour l'exercice 2012, différents partenaires ont accordé des appuis au programme d'actions stratégiques de la Commission, comme l'ambassade de France, la Coopération Suisse, le Royaume-Uni, les Pays Bas et le PNUD.

Comme l'a mentionné le Président de cette Commission, Frère Emmanuel Ntakarutimana, ces partenaires ont fait savoir qu'il est de la responsabilité de l'Etat de doter à la CNIDH le budget de fonctionnement. Cela sert, en effet, de signe aux yeux du monde de l'importance accordée par ce pays à la promotion du respect et de la protection des droits de l'homme dans le pays. Avec ces moyens reçus, la CNIDH a pu jouer son triple rôle de



Au premier plan : les six autres Commissaires de la CNIDH

promouvoir, de protéger les droits de l'homme sans oublier celui consultatif auprès des Institutions de l'Etat.

Selon le Président de la CNIDH, Frère Emmanuel Ntakarutimana, la situation des droits de l'homme s'est nettement améliorée au cours de l'année 2012 par rapport à l'année précédente.

Les Honorables Députés ont voulu savoir à

quel degré les membres de la CNIDH apprécient leur travail. Ils ont suggéré à la Commission de faire ce qui est en son pouvoir pour que le pays soit doté de bonnes lois notamment en ce qui concerne les droits de l'homme ; des cas de violences basées sur le genre reçus ou enregistrés par la CNIDH qui sont moins nombreux, etc.

Le Président de la CNIDH a fait savoir que les membres de cette Commission sont fiers du travail accompli. En effet, a-t-il fait savoir, leur travail est également salué par le Comité International de Coordination des Institutions Nationales de Droits de l'Homme qui a remis à la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi un certificat d'accréditation au statut A selon les Principes de Paris. Cette accréditation est valable pour la période allant de 2012 à 2017. Concernant le rôle de la CNIDH de faire ce qui est en son pouvoir pour doter le pays de bonnes lois en matière des droits de l'homme, le Président de la CNIDH a fait

savoir que ladite Commission a un rôle consultatif. Elle est toujours prête à fournir ses points de vue en ce qui concerne les droits de l'homme, comme elle l'a déjà fait de par le passé.

En matière des violences basées sur le genre, Frère Emmanuel Ntakarutimana a fait savoir que ces cas enregistrés ne reflètent pas la réalité pour plusieurs raisons. Les victimes de ces violences et violations ne sont pas toujours prêtes pour rendre publics les sévices qui leurs ont été infligés.

Egide Kwizera

Analyse et adoption des projets de lois

Suite de la page 3

deux raisons comme l'a précisé, dans son exposé des motifs, le ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique.

L'Office Burundais des Recettes, OBR en sigle, s'inspire de la loi anglaise alors que le Burundi est régi par le Code Napoléon qui ne connaît pas cette institution financière. Le problème se rencontre au niveau des compétences du moment que le Commissaire Général de l'OBR a plus d'autorité que le ministre ayant les Finances dans ses attributions, a expliqué l'honorable Tabu Abdallah Manirakiza avant d'ajouter que les lois anglaise et française se contredisent quant à leur application. A titre illustratif, l'envoyé du Gouvernement a cité le cas du contrôleur qui arrive à l'improviste dans la loi anglaise alors que la loi burundaise ne l'autorise pas. Le contrôleur doit avoir l'aval du Procureur général de la République.

D'aucuns admirent le travail accompli par l'OBR, justement parce que le Commissaire général de l'OBR n'agit pas sous l'œil vigilant du ministre de tutelle. C'était l'idée au cours du vote dudit projet de loi le 28 mars 2013. Sinon, le ministre est représenté par le Conseil d'administration, ont fait remarquer les Honorables Députés.

Tout en admettant que cette observation des représentants du peuple est correcte, le ministre Tabu Abdallah Manirakiza a nuancé. Certes, le Commissaire général de l'OBR a la latitude sur tous les fiscaux ; mais quand il s'agit de réparer les fautes commises, c'est le ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique qui paie les pots cassés par l'OBR. Il a comparé cette situation au gardien de but qui endosse les buts à cause des fautes commises par les autres joueurs. Il a même concrétisé ses propos en indiquant que tout récemment son ministère a décaissé un montant équivalent à plus de 128 mille dollars américains en guise de dédommagement des abus de l'OBR.

Christine Nahimana

Séminaires et ateliers

- Journée parlementaire sur la gestion des ressources naturelles

La mesure présidentielle du 1er mars 2013 de fermeture pour deux mois les exploitations artisanales sur toute l'étendue de la République a eu des résultats escomptés; dont la réhabilitation des espaces exploités par les illégaux et des réguliers, la construction des clôtures sur les chantiers d'exploitations et l'aménagement des latrines sur les chantiers d'exploitations. C'est le constat fait ce jeudi 20 juin 2013 au cours de la journée parlementaire sur la gestion des ressources naturelles au Burundi, organisée à l'Hôtel Sun Safari Club sous le thème: «**Lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles** »

Dans son discours d'ouverture, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a signifié que les travaux de cette journée se déroulaient au moment où le Parlement se préparait à la révision du Code minier. Ce nouveau Code, a-t-il expliqué, va remplacer le décret-loi n°1/138 du 17 juillet 1976 portant Code Minier et Pétrolier du Burundi, un code qui n'est plus adapté aux besoins actuels de la société burundaise, particulièrement en matière de gestion, d'exploitation et d'investissement dans le secteur minier.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale (à gauche) prononçant le discours d'ouverture

Après avoir rappelé les textes qui militent en faveur de la protection des ressources naturelles, l'Honorable François Kabura a démontré que d'une part, le Code minier du Burundi vise à favoriser et à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales nécessaires au développement

Suite à la page 9

Descentes dans les circonscriptions

- Le Parlement du Burundi a rencontré les élus communaux pour la sensibilisation sur les droits des femmes et la lutte contre les violences basées sur le genre

Ces rencontres organisées par l'Association des Femmes Parlementaires du Burundi, AFEPABU, avaient pour objectif la sensibilisation et la

consultation entre les femmes parlementaires et les conseillers communaux sur les droits des femmes et les violences basées sur le genre. Les activités qui se sont déroulées chaque fois pour deux jours a eu lieu respectivement au **chef-lieu de la province de Cibitoke pour les élus communaux des provinces de Bujumbura-Mairie, Bujumbura, Mwaro,**

Muramvya, Cibitoke et Bubanza, au chef-lieu de la province de Gitega pour les élus communaux de six provinces, à savoir Gitega, Rutana, Ruyigi, Makamba, Cankuzo et Bururi, ainsi qu'à Ngozi pour les élus communaux des provinces de **Ngozi, Kayanza, Kirundo, Muyinga et Karusi** ainsi que les femmes parlementaires élues dans ces circonscriptions ont pris part à ces activités.

Au cours des cérémonies d'ouverture de ces rencontres comme celle qui a réuni du du 23 au 24 mai 2013 les élus communaux et les parlementaires au chef-lieu de la province de Gitega, il a été rappelé que le Parlement du Burundi, à travers l'AFEPABU, a initié des activités liées au genre, y compris le renforcement des capacités des parlementaires sur le genre avec comme objectif de :

- Permettre la sensibilisation des élus communaux sur les droits des femmes,



Suite à la page 9

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Séminaires et ateliers

Suite de la page 8

économique et social du pays. D'autre part, ce Code devra permettre aux institutions du pays d'assurer la bonne gestion du secteur minier et la bonne gouvernance dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, a-t-il renchéri.



Photo de famille des participants

Au cours de cette journée qui s'articulait autour de trois points à savoir les outils régionaux et internationaux de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'état des exploitations artisanales des substances minérales au Burundi et l'impact environnemental de l'exploitation minière artisanale au Burundi, il a été dégagé que les quatre minerais les plus visés dans le cadre de la CIRGL (Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs) sont **l'or, la cassitérite, le wolframite et le coltan** parce qu'ils sont très rentables et faciles à dissimuler.

Au terme de ces travaux de sensibilisation des parlementaires sur la gestion des ressources naturelles, des recommandations ont été formulées à l'endroit du Gouvernement, de l'administration et des parlementaires. Il a été entre autres demandé aux premiers d'allouer un budget consistant au Ministère en charge des Mines pour promouvoir l'exploitation industrielle des mines et de faire bénéficier à la population burundaise entière les bienfaits de la production minière ; aux seconds, de faire le renseignement pour décourager les exploitants illégaux des ressources naturelles et de sensibiliser la population des provinces aux collines sur la réglementation en matière d'exploitation minière et aux derniers, de faire des descentes dans les provinces concernées pour faire l'état des lieux du secteur minier avant d'analyser le Code minier.

Outre les parlementaires, ces activités ont vu aussi la participation des gouverneurs des provinces concernées par l'exploitation des substances minérales.

Christine Nahimana

Descentes dans les circonscriptions

Suite de la page 8

vulgariser les lois y relatives et les instruments internationaux que le Burundi a ratifiés ;

- La consultation des élus communaux sur les besoins de la population en matière du genre en tenant compte des lois existantes et sur leur mise en application.

Le 30 mai 2013, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa n'a pas manqué de rappeler que même s'il y a un cadre légal dans lequel ces lois pourraient permettre la répression de la violation des droits des femmes, la recrudescence des violences basées sur le genre s'observe dans différents coins du pays. Aussi, se remarque-t-il qu'il y a un problème dans l'application de ces lois car il ya des domaines qui ne sont pas couverts comme la violence dans les ménages. D'où la nécessité de la mise en place d'une loi spécifique. Les thèmes de cette rencontre de deux jours ont porté sur :

- Droits des femmes et la participation de la femme dans la prise de décision ;
- Les violences basées sur le genre ;
- Les droits des femmes et la lutte contre la pauvreté ;
- Le panorama des droits de la femme.

Ces exposés ont suscité un débat riche sur ce que ces élus communaux vont faire pour vulgariser jusqu'au plus bas niveau les lois qui font respecter les droits des femmes, un des moyens sûrs de lutter contre les violences faites aux femmes. A cela s'y est ajouté les propositions sur ce qui pourrait être changé dans les textes de lois qui existent au Burundi. Ils ont reconnu que le respect des droits de la femme est le pilier du développement et de la lutte effective contre



Vue partielle des participants

la pauvreté.

A l'issue de ces travaux, les élus communaux ont émis des recommandations suivantes :

- La vulgarisation des textes de lois existantes qui protègent le respect du genre jusqu'au niveau collinaire ;

Suite à la page 10

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Suite de la page 9

- La révision du Code pénal en y intégrant des sanctions sévères pour ceux qui violent les droits humains ;
- Respecter tous les quotas prévus par la loi à tous les niveaux même dans les postes politiques ;
- Aux conseillers communaux, de faire respecter les sanctions arrêtées dans les cas des violences basées sur le genre ;
- La révision du Code des Personnes et de la Famille et du Code de Nationalité.

Les activités ont été clôturées par le discours du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui a demandé que les participants dans cette rencontre vulgarisent les connaissances acquises jusqu'au plus bas niveau et de sensibiliser la population. Elle leur a demandé d'apporter leur contribution dans le changement de mentalités pour lutter contre les violences sexo-spécifiques et de prendre la défense des droits des femmes. Elle n'a pas manqué de réaffirmer l'engagement du Parlement pour la promotion des droits de la femme et de tout faire pour éradiquer toute forme de discrimination.

Clarisse Biraronderwa

- Les élus de Kayanza sont venus en aide à la population de cette province touchée par les pluies diluviennes

« Malgré la distance, vous êtes dans nos préoccupations quotidiennes ».

C'est l'une des phrases du discours prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma, en date du 14 mai 2013. En ce jour, tous les Honorables Députés élus dans la circonscription de Kayanza se sont rendus dans la commune Kayanza

Descentes dans les circonscriptions

pour distribuer de l'aide à la population sinistrée par des pluies torrentielles qui ont



Le Président de l'Assemblée Nationale donnant de l'aide alimentaire aux victimes des intempéries

détruit leurs maisons ainsi que les champs de cultures.

Cette distribution a eu lieu aux hangars de Kayanza où les populations les plus vulnérables ont reçu 10 kilos de riz pour les soutenir dans les temps de pénurie auxquels ils font face.

Comme l'a fait savoir le Président de l'Assemblée Nationale, la population de Kayanza fait face, depuis le mois de janvier de cette année, à une situation difficile causée par des vents violents et des pluies torrentielles qui ont emporté les champs de cultures et démolis les maisons de la population. Les députés élus dans Kayanza ont donc opté pour montrer leur soutien à la population touchée par ces intempéries. Il a ajouté que c'est avec l'appui du ministère ayant la solidarité dans ses attributions, que le riz qui a été distribué a été collecté. Il a exhorté la population de ne pas désespérer



Parlementaires élus dans la circonscription de Kayanza

et tomber dans la démobilisation mais de s'adonner plutôt au travail avec courage pour lutter contre la faim.

Il a révélé que cet acte de soutien sera posé dans toutes les neuf communes de la province Kayanza, les ménages les plus vulnérables seront assistés.

A la fin de cette action de charité, le Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu au stade du chef-lieu de Kayanza pour se rendre compte de l'état d'avancement de sa réparation. Signalons que la toiture de ce stade avait été emportée par ces pluies mêlées à des vents violents.

Clarisse Biraronderwa

Gitega, visite des élus du peuple aux associations locales pour manifester leur soutien et encouragement

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa, accompagnée par les Honorables Députés et les Sénateurs élus dans la circonscription de Gitega, ont visité différentes collines de la commune Gitega où ils ont rencontré les membres des associations œuvrant dans ces localités. C'était en date du 17 mai 2013. Cette visite avait pour principal objectif l'encouragement de la population qui s'adonne aux travaux afin de développer leur pays.

✓ **Visite au SINAPI**

Ces Honorables élus du peuple se sont rendus en premier lieu sur la colline Nyabututsi de la zone Mungwa. Dans cette localité, le Collectif des associations SINAPI y réalise des activités de développement. Ces douze associations qui se sont rassemblées dans SINAPI exploitent 7 hectares de terres et y pratiquent des activités d'agriculture et d'élevage variées. Dans leurs champs, on y trouve de l'horticulture, le macadamia, les cultures pour nourrir le bétail, les différentes légumes, les arbres fruitiers, et j'en passe. Ces associations pratiquent l'élevage

Suite à la page 11

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Suite de la page 10

Descentes dans les circonscriptions



Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale accueilli par les membres du collectif SINAPI

moderne des porcins, des caprins et des bovins.

Après la visite guidée, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a remercié les membres du collectif SINAPI qui ont su prendre le courage dans leurs mains, et ce pendant les temps où la crise faisait rage dans le pays, et se sont associés pour se développer. Elle a ajouté qu'en tant qu'élus du peuple, les députés et sénateurs ont le devoir de rester plus près de la population afin d'être au courant de leurs préoccupations et apporter des solutions adéquates qui font avancer le développement.

L'honorable Mo-Mamo Karerwa n'a pas manqué de remercier la congrégation de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus qui soutient le SINAPI dans ses activités, et ce à travers la Sœur Justine qui assure l'encadrement de ces associations. En plus d'une tonne de riz qui a été donné à ce collectif en signe de soutien et d'encouragement, les députés élus dans la circonscription de Gitega ont promis de leur acheter une nouvelle vache afin que le fumier soit disponible en grande quantité.

Cette visite a servi d'occasion pour prodiguer quelques conseils aux membres du SINAPI. Ainsi, le Premier Vice-Président

de l'Assemblée Nationale leur a demandé que les pratiques du collectif leur servent d'école afin de les importer dans leurs ménages et le voisinage. Elle leur a exhorté d'utiliser la carte d'assistance maladie (CAM) et de suivre le planning familial dans le but d'assurer un meilleur avenir à leur progéniture. Aux hommes, le Premier Vice-



Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale félicitant la famille qui a mis au monde un trio

Président de l'Assemblée Nationale leur a incité à abandonner les boissons alcoolisées prohibées qui ont des conséquences néfastes sur leur santé.

La Sœur Justine a remercié les élus de Gitega qui restent près d'eux pour les encourager. Elle a fait savoir que le collectif prévoit de construire dans les trois années à venir un abattoir de porcs dans la ville de Gitega et de faire la transformation alimentaire.

✓ Colline Jimbi : Assistance à un couple qui a eu des triplets

Sur la colline Jimbi, un couple a reçu l'assistance sociale suite à la naissance des triplets dans sa famille. Ce couple, dont le mari est âgé de 45 ans et la femme de 40 ans avait déjà sept enfants. Ainsi, les députés de Gitega, en compagnie d'une représentation du ministère ayant la solidarité nationale dans ses attributions, sont allés témoigner la solidarité à ce couple en lui apportant une assistance du Gouvernement pour aider les parents dans la croissance de ces trois enfants.

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a félicité les parents des triplets et les a toutefois exhortés de pratiquer le planning familial car prendre en charge 10 enfants n'est pas chose facile. Elle leur a rappelé qu'à chaque fin du mois, six boîtes de lait en poudre leur sera donné par le Ministère de la Solidarité Nationale, jusqu'à

ce que ces triplets atteignent deux ans. Le lot apporté à cette famille était constitué de six boîtes de lait en poudre, de la farine pour la bouillie, des habits pour les trois enfants, de 50 kg de riz, de deux casseroles, d'un thermos et de trois biberons.

✓ Visite

d'encouragement à l'Association Songa mbele

Cette association des femmes qui cultivent des ananas a été encouragée par les élus de Gitega. Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a rappelé que cette association a su nettoyer l'endroit en face du Palais présidentiel de Gitega et a embelli l'endroit en y cultivant des ananas. Elle leur

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale accueille une délégation d'étudiants belges en voyage d'étude

23 étudiants belges rassemblés dans la Conférence Olivaint de Belgique ont été accueilli dans les enceintes du palais des

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a souligné que l'Assemblée Nationale s'assure que les

organes qui assurent le bon fonctionnement de l'Assemblée Nationale.



Le 2ème Vice-Président échange des cadeaux avec le Président de la Conférence

Congrès de Kigobe par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'honorable François Kabura. Le but de cette visite, comme l'a souligné le président de cette association, le Colonel Jean Marsia, était de permettre à ces étudiants de recueillir auprès de cette haute autorité des informations sur le fonctionnement de cette importante institution.

Pour les accueillir, il leur a souhaité, au nom du Bureau de l'Assemblée Nationale et en son nom propre, la bienvenue dans la Chambre basse du Parlement ainsi qu'un bon séjour au Burundi. Il a pris le temps de leur parler de la genèse de l'Assemblée Nationale ainsi que de son fonctionnement. Il leur a rappelé que l'Assemblée Nationale tire sa légitimité du suffrage universel. Sa présentation actuelle résulte des Accords d'Arusha signé en 2003.

équilibres ethniques et du genre sont respectés que ce soit en son sein ou au sein des autres institutions du pays afin

Le Colonel Jean Marsia a de sa part expliqué que cette association a choisi d'étudier le Burundi dans le but de ressouder les liens entre ce pays et la Belgique, mais aussi pour y découvrir les diversités de situation et de paysage. Il a fait savoir que ces visites d'études vont permettre à ces étudiants de s'imprégner de nouvelles connaissances basées sur la gouvernance. Ainsi, ils ont pu rencontrer les autorités de l'exécutif, du judiciaire et de la société civile afin d'avoir un réseau de connaissances pour permettre une citoyenneté responsable.

Pour avoir des connaissances plus approfondies sur le fonctionnement de l'Assemblée Nationale du Burundi, des questions y relatives ont été posées et des



Photo de famille des étudiants

que la bonne gestion des affaires du pays soit faite d'une façon inclusive. L'Honorable François Kabura leur a parlé de la composition des députés de cette Chambre basse, ainsi que tous les

réponses appropriées ont été apportées. A la fin, une visite guidée a été faite pour découvrir l'environnement du Palais des Congrès de Kigobe.

Clarisse Biraronderwa